



BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITAIRE

Fonds « mandements épiscopaux et lettres pastorales »



SOCIÉTÉ

La collection de mandements épiscopaux et de lettres pastorales est répartie au sein de 295 volumes, sur une période allant de 1747 à 1774 (2 volumes), de 1801 à 1900 (196 volumes), puis de 1900 à 1967 (97 volumes) – avec absence de volume entre 1905 et 1916. Elle est quasiment complète et couvre l'ensemble des diocèses français, y compris ceux d'outre-mer.

Après la Révolution française, le modèle concordataire (Concordat de 1801) s'organise autour de la figure épiscopale, seule autorité dans le diocèse et principal interlocuteur du pouvoir politique. L'étude des actes épiscopaux permet ainsi d'observer l'évolution de la doctrine sociale de l'Église et l'influence de cette dernière sur la société aux XIXe et XXe siècles. La collection constitue en outre une source d'informations importante sur la société de l'époque, ses mœurs et son fonctionnement, l'évolution de la place de la religion et des pratiques religieuses. Elle donne également un aperçu des courants sociaux et politiques qui traversent la société, des relations de l'Église avec la presse, ou de l'évolution de l'enseignement et de l'instruction des enfants.

► Extrait d'un
« mandement de
Monseigneur l'évêque
d'Angoulême
prescrivant des prières
pour demander à Dieu
la cessation des pluies,
l'éloignement du
choléra et le succès de
nos armes en Orient »
(juillet 1854).

Après une année de disette, si douloureuse pour tant de pauvres, qui a condamné les riches eux-mêmes à de nombreuses privations, nos regards se portaient avec bonheur sur une abondante moisson, capable de suffire à tous les besoins et de nous faire oublier toutes les rigneurs passées. Nous croyions en jouir déjà : et en effet, les prémices des blés de notre Afrique paraissaient déjà sur nos marchés, couronnées de fleurs, comme un signe de joie et de bonheur, après tant de souffrances. Et voilà que tout-à-coup un cri de terreur s'élève de presque toutes les parties de la France, et surtout de ses provinces les plus riches et les plus renommées par la perfection de leur agriculture et par leur fertilité. D'épais nuages couvrent le ciel et dérobent aux moissons la chaleur du soleil qui doit les mûrir ; çà et là ils noient dans des torrents de pluie l'espérance du laboureur. Dans ce temps des plus grandes chaleurs de l'année, ils promènent sur nos contrées leurs masses froides et noires avec une désolante persévérance. Cette belle et précieuse moisson qu'on a jaunissante sous les yeux, on craint de ne pouvoir la recueillir.

► DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

- Mariage, éducation, société moderne, travail et économie

L'auguste Captif du Vatican connaît mieux que personne l'Etat moderne, incroyant, *laïque*, avec ses tendances aux envahissements arbitraires et tyranniques. Aussi, est-ce avec les précautions les plus sages, avec les réserves les plus précises, qu'il délimite l'action législative de l'autorité civile : *les lois de l'Etat ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au-delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers.*

L'Etat, et, par Etat, le Pontife de Rome entend, non point tel gouvernement établi chez tel peuple, mais tout gouvernement qui se conforme aux préceptes de la loi naturelle et aux enseignements divins, l'Etat a pour devoir général d'assurer la prospérité publique en secondant tout à la fois et les progrès matériels et le perfectionnement moral et religieux du peuple. C'est à lui de favoriser tout ce qui peut améliorer le sort des travailleurs, et, en première ligne, tout ce qui regarde les intérêts de leur âme, et quand une classe est

lésée ou menacée dans ses droits, c'est encore à lui de la défendre et de la couvrir de sa protection.

Mais il est des cas particuliers où l'intervention de l'Etat s'impose.

Les grèves peuvent être légitimes dans leur cause, l'ouvrier étant libre de travailler ou de s'en abstenir quand son travail est trop prolongé ou son salaire trop faible ; mais l'expérience est là pour démontrer que ces chômages sont souvent un danger pour la paix sociale : il incombe donc au Pouvoir de prévenir le mal en écartant avec sagesse les occasions de conflit entre capitalistes et travailleurs, et, si ces crises n'ont pu être évitées, sa mission est de protéger les propriétés privées et les droits individuels contre les menées des perturbateurs.

Il faut à l'ouvrier un juste salaire, proportionné à son travail, basé sur les prescriptions de la justice naturelle, un salaire suffisant à sa subsistance, s'il est sobre et honnête, un salaire qui puisse être comme le point de départ d'une sage épargne ; mais qui le sauvera de l'injustice ? qui l'aidera à obtenir une rémunération équitable ? Utile et précieuse serait pour lui la médiation de l'autorité publique, mais mieux vaut en principe l'action des corporations et des syndicats.

► Extrait d'une lettre pastorale de Monseigneur BILLARD, évêque de Carcassonne, sur le Pape et les ouvriers (février 1892).

► RAPPORT DES FRANÇAIS AVEC LA RELIGION

- Influence de la Religion et place de celle-ci dans la société
- Évolution des pratiques religieuses
- Lien avec la papauté et l'Église (encycliques, lettres, allocutions)

► ÉVOLUTION DES MOEURS

- Industrie et agriculture, conditions de vie de la classe ouvrière, exode rural
- Mariage et famille, pratique de la foi, éducation des enfants
- Rôle des femmes dans la charité et l'instruction
- Courants sociaux et politiques : syndicalisme, athéisme, féminisme, anarchisme
- Pauvreté, mendicité, prise en charge des orphelins
- Danger des cabarets ou des courses de taureaux

Il est juste de le reconnaître, et nous le faisons avec plaisir, N. T. C. F., notre siècle ne sera pas sans titres à l'admiration de la postérité. Il a inscrit aux annales de la science humaine et de l'histoire des pages glorieuses, héroïques, merveilleuses. Il s'est intitulé lui-même le siècle du progrès ; et de fait, s'il ne s'agissait que du progrès matériel et du développement des sciences naturelles, il justifierait pleinement cette glorieuse dénomination : nul âge n'a eu plus que lui la passion du progrès, nul n'a fait faire aux sciences, à l'industrie, au commerce, au confortable, de plus grands pas en avant.

Rien n'a effrayé son génie, rien n'a fait reculer son courage. Triomphant de tous les obstacles, il a réalisé ce qui paraissait impossible. Il a comblé les vallées, percé les montagnes, supprimé les distances : ses chars de feu dévorent l'espace et franchissent les mers, aussi rapides que le vent. Non content d'avoir rendu la foudre inoffensive, il l'a contrainte à suivre, muette et docile, les fils qu'il lui donne pour conducteurs le long de ses voies ferrées,

ou bien au fond des océans, et l'éclair, devenu obéissant, s'en va porter les ordres de son maître aux extrémités de la terre, et revient à ses pieds lui rendre la réponse, mettant les deux pôles du globe en communication de langage avec la rapidité de la pensée elle-même. Parcourez ses manufactures, ses arsenaux, ses ports, partout vous admirerez les merveilles de ses mains. Il a su assouplir les métaux, et les plier au gré de sa volonté aux opérations qui réclament le plus de subtilité et de délicatesse, comme à celles qui exigent les forces les plus colossales ; et variant à l'infini les applications des lois et des forces qu'il a découvertes, il multiplie sous toutes les formes les inventions de son génie.

Que n'a-t-il pas fait, d'autre part, pour améliorer les conditions de l'existence, assurer l'hygiène publique, développer, mettre à la portée de tous le bien-être matériel, une alimentation plus agréable, un vêtement plus délicat, une habitation plus confortable ? Les plus petits villages sont reliés entre eux et avec les grandes villes par des chemins spacieux et bien entretenus, ou par des voies ferrées, qui facilitent l'exploitation du sol, l'échange de ses produits et toutes les relations sociales.

En même temps que ces avantages matériels, il avait à cœur d'offrir à tous cet autre bienfait, plus précieux encore, à la condition toutefois qu'il soit bien compris, de l'instruction, qui fait participer chacun aux connaissances de tous, et a pour but d'élever les mœurs en même temps que les intelligences.

Enfin, ce qui ne fait pas moins d'honneur à la noblesse de ses aspirations, il n'a pas reculé devant l'étude sincère, sérieuse, persévérante des questions sociales. Il a jeté ses regards sur l'humanité, il en a vu les souffrances, il en a entendu les gémissements, il en a sondé les plaies, et il s'est donné la noble tâche d'y porter remède. Que d'efforts tentés pour tarir les sources de la misère, pour améliorer le sort du pauvre et du faible, pour

régler d'une manière équitable les rapports du patron et de l'ouvrier, du salaire et des besoins du travailleur ! Sous l'influence des mêmes nobles instincts, le respect de la vie humaine a grandi, le principe évangélique de l'égalité de tous devant la loi est devenu un principe de droit public. Jamais on ne fit plus de sacrifices pour procurer le soulagement de toutes les misères. Tout cela dénote assurément dans l'esprit de notre siècle, une conception élevée de l'idéal des sociétés humaines, un vif sentiment de la fraternité qui doit intéresser les hommes les uns aux autres, une notion plus exacte de nos droits et de nos devoirs respectifs.

Mais à côté de ce progrès matériel, de cette civilisation extérieure éblouissante, qu'on nous permette de le dire, quel désarroi dans les idées, quel désordre dans les mœurs, quel malaise, quelle souffrance dans tout le corps social ! C'est une plainte universelle ; avouons-le : à la leur sinistre des événements de ces dernières années, c'est un soupir de confusion, un cri d'effroi. Les crimes, les scandales, les attentats se multiplient dans une proportion effrayante et se perpétrent avec un cynisme inouï. Depuis déjà plusieurs années, les journaux ne sont occupés qu'à raconter nos hontes ; à peine le silence commence-t-il à se faire sur le dernier scandale, qu'un autre éclate ou se révèle, et vient à nouveau surexciter les esprits et les passions.

Scandales dans l'...

► Extrait d'une lettre pastorale de l'évêque de Belley sur «la nécessité sociale de la Religion» (février 1895)

► ÉLÉMENTS D'ACTUALITÉ

- Famines (Algérie, 1868) et épidémies (choléra, grippe)
- Évènements climatiques : ouragans (Guadeloupe, 1867), inondations, sécheresses, incendies
- Crises sociales et ouvrières (crise de l'industrie cotonnière), agriculture et récoltes
- Sociétés secrètes (franc-maçonnerie)
- Découvertes et progrès scientifiques (vaccine au début du XIXe siècle)

► POLITIQUE ET ADMINISTRATION

- Vie diocésaine et vie communale (élections, infrastructures, culture et instruction)
- Vie chrétienne et vie citoyenne
- Oeuvres et associations (comptes, finances, histoire, bilans), caisses de retraites ou de secours (prêtres âgés, infirmes, orphelins, malades, soldats blessés)

► ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION

- Laïcisation progressive de l'enseignement, législation scolaire, écoles chrétiennes et écoles laïques, instruction des jeunes filles
- Instruction religieuse, catéchisme
- Facultés et instituts catholiques
- Rôle des parents et devoirs des enfants
- Bibliothèques cantonales et paroissiales

NOS TRÈS-CHERS COOPÉRATEURS ET NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,
Vous savez qu'une nouvelle loi sur l'enseignement primaire, « *obligatoire et gratuit* », vient d'être promulguée, le 28 mars dernier.

En vertu de cette loi, l'instruction religieuse ne sera plus donnée dans les écoles. Le Catéchisme, l'Histoire-303

Sainte, l'Évangile cessent d'être inscrits sur le programme de l'enseignement primaire. En sorte que, bientôt, dans les écoles officielles, les enfants n'entendront plus parler de leurs devoirs de chrétiens ; — aucun ministre du culte ne pourra plus désormais pénétrer dans ces mêmes écoles, pour y enseigner le catéchisme, même en dehors des classes ; — enfin tout droit d'inspection, de surveillance ou de direction est enlevé aux prêtres et aux évêques, jusque dans les salles d'asile.

C'est en Amérique que le plan des écoles publiques absolument *neutres* a été d'abord conçu et appliqué.

« Le principe général de nos diverses Constitutions, dit un document officiel des États-Unis, c'est que les écoles publiques seront libres de toute influence de secte ou de religion, quelle qu'en soit la dénomination. Il faut apprendre aux enfants l'humanité, la bien-

veillance générale, la charité publique et privée, l'industrie et la frugalité, l'honnêteté et la ponctualité dans les engagements, la sincérité, la bonne humeur, toutes les affections sociales et tous les sentiments généreux. Mais tout enseignement « sectaire », c'est-à-dire religieux, doit être banni des écoles et des livres qu'on y étudie. La liberté absolue dans les croyances religieuses est le droit de tout citoyen. Il peut approuver ou rejeter, pour son usage personnel, toute forme quelconque de croyance. Il peut élever ses enfants dans le respect de n'importe quel symbole ; mais il doit le faire en dehors de l'école publique... L'école publique est un terrain *neutre*, librement ouvert à ceux qui professent les opinions religieuses les plus opposées, et sur lequel les éléments de croyance les plus discordants ont les mêmes droits et les mêmes privilèges. Il est manifeste que ce résultat ne peut être atteint que par la *secularisation* totale de l'école publique » (1).

Depuis dix ou douze ans, le même système est aussi appliqué en Angleterre, en Italie et ailleurs. Mais du moins, dans ces différentes contrées, on laisse aux catholiques, — dont l'Église est, là, pratiquement séparée de l'État —, une liberté réelle et effective pour gouverner, comme ils l'entendent, le régime scolaire de leurs enfants.

- Extrait d'une lettre pastorale de l'évêque de Montpellier « au sujet de la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire » (1882)

► PRESSE ET ÉCRITS CONTEMPORAINS

- Condamnation d'écrits, de brochures, mise en garde contre les mauvaises lectures, liste des livres interdits par la Congrégation de l'Index
- Échanges avec des rédacteurs, articles de presse, publication d'essais

Cette présentation n'est évidemment pas exhaustive. Plus d'informations sur la collection et son historique, accès à l'inventaire détaillé et aux ressources en ligne :

<http://bu.ices.fr/> .



**BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE
DE L'ICES**

17 bd des Belges - BP 691
85000 La Roche-sur-Yon Cedex

02 51 46 12 13